

Le vingt-neuf février deux mille seize, convocation adressée individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le dix mars deux mille seize.

## CONSEIL MUNICIPAL

- Séance ordinaire du 10 mars 2016 – 20 heures 30 –

### A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2015
3. Compte administratif 2015
4. Compte de gestion 2015
5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
6. Aménagement du préau – réfection classes – remplacement des deux portes des classes / demandes de subventions
7. Effacement réseaux Impasse de La Léproserie 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties – Chemin du Bocage et RD 940
8. Dissimulation réseau Orange Chemin du Bocage et RD 940
9. Dissimulation réseau Orange Impasse de La Léproserie 2<sup>ème</sup> partie
10. Réfection de la Rue Le Conquérant
11. Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
12. Subventions communales, hors commune, C.C.A.S.
13. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
14. Information diverse
15. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le dix mars deux mille seize à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé , M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Jacques Delaunay, Mme Sophie Goncalves, Mme Elise Borel, M. Philippe Villamaux.

M. Jean-Jacques Baray avait donné procuration à M. Raphaël Lesueur.

M. Sébastien Delahais avait donné procuration à M. Laurent Langé

Mme Sandrine Baudouin avait donné procuration à M. Jacques Delaunay

Mme Elisa Bolla Duboc avait donné procuration à Mme Sophie Goncalves

M. Stéphane Poret avait donné procuration à Mme Sandrine Lethuillier

Absente excusée : Mme Edith Hanin.

Avant de commencer la séance , Monsieur le Maire fait remarquer que la salle d'honneur de la mairie a été entièrement rénovée. Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux avec l'aide précieuse de Monsieur Jacques Berger pour les travaux de finition.

Des remerciements sont adressés à Monsieur Berger et des félicitations aux agents communaux.

### **1. Election du secrétaire de séance**

M. Jacques Delaunay a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du 21 décembre 2015 a été adressé à chacun des membres et n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

### **3. Compte administratif 2015**

Sous la présidence de Monsieur Philippe Paumier doyen d'âge de l'assemblée présente, lecture est donnée du compte administratif dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Section Fonctionnement 702 914,82 €
- Section Investissement 112 184,97 €

Il est adopté à l'unanimité (sauf une voix M Raphaël Lesueur Maire).

Des remerciements sont adressés à Mme Delphine Morisse, secrétaire de mairie, pour le suivi de la gestion communale.

- 4. Compte de gestion 2015** dressé par Monsieur le Receveur municipal, copie du compte administratif, est adopté à l'unanimité. Des remerciements sont également adressés à Monsieur Reynald Frémont.

#### **5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015**

Pour tenir compte des restes à réaliser 2015, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) 57 135,03 €
- Excédent de fonctionnement reporté à la ligne R002 du budget 2016 : 645 779,79 €
- Excédent d'investissement reporté à la ligne R001 du budget 2016 : 112 184,97 €

#### **6. Aménagement du préau de l'école – réfection des deux classes – remplacement des deux portes des classes de l'école – demandes de subventions**

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du préau visant à créer un espace accueillant pour la gymnastique et les activités scolaires et périscolaires, il est projeté de procéder à divers travaux d'isolation, thermique, d'éclairage, de chauffage, de la réalisation d'un plafond pour améliorer l'acoustique et réduire le volume à chauffer.

Il est également programmé des travaux dans les deux classes de l'école élémentaire : mise en place d'un plafond suspendu avec correction acoustique, d'un éclairage intégré conforme aux exigences de l'Education nationale, peinture des murs, remplacement de la VMC.

D'autre part, il y a nécessité, pour des raisons de sécurité, de remplacer les portes des deux classes qui ne sont pas règlementaires, elles s'ouvrent dans le mauvais sens.

Ce programme de travaux est éligible à une aide de l'Etat au titre des fonds de soutien à l'investissement public et au titre de la réserve parlementaire.

Le coût prévisionnel de cet équipement serait de 42 760 euros H.T.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Estimation des travaux	42 760 euros	DETR 20%	3 929,00 €
		(uniquement pour les travaux d'aménagement du préau de l'école)	
		Département 20%	3 929,00 €
		(uniquement pour les travaux d'aménagement du préau)	
		Fonds investissement 10 %	4 276,00 €
		Réserve parlementaire 10%	4 276,00 €
		Autofinancement	17 104,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- approuve les projets présentés
- accepte le plan de financement
- charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre des fonds de soutien à l'investissement public et au titre de la réserve parlementaire.
- charge Monsieur le Maire de lancer la consultation conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics,
- décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2016, section investissement, article 21312,
- donne mandat à Monsieur le Maire ou à défaut aux adjoints de traiter le dossier et de signer toutes pièces afférentes à cette opération.

#### **7. Effacement réseaux**

- Impasse de la Léproserie 1<sup>ère</sup> partie

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le S.D.E.76 pour l'affaire **Projet-Eff-2015-0-76693-5584** et désigné « Impasse de La Léproserie 1<sup>ère</sup> partie (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 65 640,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 260,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 20 060,00 € TTC

- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.
- Impasse de La Léproserie 2<sup>ème</sup> partie

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le S.D.E.76 pour l'affaire **Projet-Eff-2015-0-76693-5586** et désigné « Impasse de La Léproserie 2<sup>ème</sup> partie (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 68 160,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 815,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
  - d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour un montant de 18 815,00 € TTC
  - de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement
- Chemin du Bocage

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le S.D.E.76 pour l'affaire **Projet-Eff-2015-0-76693-5588** et désigné « Chemin du Bocage » (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 78 000,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 23 305,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 23 305,00 € TTC
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux en 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **8. Dissimulation réseau orange Chemin du Bocage et RD940**

Monsieur le Maire présente le devis de ORANGE concernant le financement des travaux de dissimulation du réseau téléphonique Chemin du Bocage et RD 940. Ce devis comprenant les études, la dépose du matériel existant et le câblage en souterrain s'élève à 5 122 euros.

Orange a préparé une convention définissant les modalités techniques, administratives et financières de l'opération d'effacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-accepte le devis d'Orange

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut le premier adjoint à signer ladite convention enregistrée sous le n° AS 1512978.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2017, section fonctionnement, article 605.

## **9. Dissimulation réseau orange Impasse de la Léproserie – 2<sup>ème</sup> partie**

Monsieur le Maire présente le devis de ORANGE concernant le financement des travaux de dissimulation du réseau téléphonique Impasse de la Léproserie . Ce devis comprenant les études, la dépose du matériel existant et le câblage en souterrain s'élève à 5 146 euros.

Orange a préparé une convention définissant les modalités techniques, administratives et financières de l'opération d'effacement .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-accepte le devis d'Orange

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut le premier adjoint à signer ladite convention enregistrée sous le n° AS 1512975.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2016, section fonctionnement, article 605.

## **10. Travaux de voirie Rue Le Conquérant**

Monsieur le Maire fait part des travaux à réaliser sur la voirie communale. En effet, la voie communale n° 2 dite rue Le Conquérant (depuis la RD 940 jusqu'à son croisement avec la VC n° 3) est très endommagée suite à sa vétusté et aux intempéries qui ont aggravé son état.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R..

Le devis établi par l'entreprise Colas, dans le cadre du groupement de commandes, s'élève à 51 932,25 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime

- accepte le devis de l'entreprise Colas
- charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.
- Autorise le maire ou à défaut les adjoints à signer tous les documents afférents à cette opération.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2016, section investissement, opération travaux, article 2151.

## **11 Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques**

Monsieur le Maire donne lecture du projet du SDE76 consistant à créer une infrastructure de recharge pour véhicule électrique située sur le parking longeant la RD 940, à l'entrée du village, côté Etrétat, face à la Démolition du Tilleul et donne lecture de projet de convention établi par les services du SDE 76.

Il précise que cette convention, si elle est adoptée, prendra fin le 31 décembre 2035.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- adopte la convention et autorise le Maire à la signer, celle-ci n'entraînant aucune contribution communale,
- autorise le SDE76 à poser deux bornes sur l'emplacement suivant :  
Parking RD 940, à l'entrée du village, face à la Démolition du Tilleul.

Afin d'assurer le déploiement des bornes IRVE, la commune :

- note que la borne est propriété du SDE76
- autorise l'occupation à titre gracieux de son domaine public. Cette occupation est consentie à l'emplacement signalé au paragraphe 1 de la présente et sur le plan figurant en annexe. Cette autorisation est accordée au plus tard trois mois après la signature de la présente et pour toute la durée d'exploitation du service,
- permet l'utilisation de la borne IRVE créée pour tour usager en se conformant aux prescriptions relatives aux conditions d'implantation et de stationnement des véhicules.
- Autorise le SDE76 à assurer la fourniture de la borne de son choix. Le SDE76 acquittera ainsi toutes les dépenses d'exploitation, notamment les dépenses de fourniture, de pose, de raccordement de la borne, de maintenance, de mise en service, d'exploitation et de renouvellement, ainsi que les dépenses de consommation électrique, de consommation téléphonique et d'assurances, (pour mémoire d'une valeur annuelle estimée à 1 500€/an) pour toute la durée d'exploitation du service.
- Autorise le SDE76 à disposer des données issues du superviseur de données qui sera mis en place pour assurer l'interopérabilité du parc de bornes à la maille départementale, régionale et/ou nationale,
- Autorise le SDE76 à réaliser une signalétique horizontale et verticale adaptée aux emplacements de charge pour véhicules électriques et à afficher les informations nécessaires (partenaires financiers, mode de fonctionnement, tarifs, ...),
- S'engage à maintenir l'emplacement dédié à l'IRVE, en espace public ou considéré comme tel, gratuitement accessible au public 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours par an,
- S'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules sur tout le territoire de la commune au cours des deux premières années qui suivent la mise en service des bornes de charge, dès lors que la commune assure directement la gestion des espaces de stationnement. Cette gratuité s'entend pour tous les emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, exclusivement gérés directement par la commune, avec ou sans dispositif de recharge.

## 12 Subventions communales, hors commune, C.C.A.S.

Le conseil municipal, après débat, vote le montant des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2016 aux différentes associations communales, hors commune ainsi qu'au C.C.A.S.

### Commune

- Anciens Combattants	: 320 €
- C.L.S.T.	: 320 €
- Coopérative scolaire	: 200 €
- Renouveau Tilleulais	: 320 €
- Union Sportive Tilleulaise	: 320 €
- Tennis Club Tilleulais	: 320 €
- Voyage scolaire	: 900 €

### Hors commune

- Arc-en-ciel	: 60 €
- Enfance Inadaptée de Fécamp	: 100 €
- Croix Rouge Française	: 200 €
- Amicale Sapeurs Pompiers	: 250 €
- Association Thil de France	: 80 €
- Association Attelage Seine-Maritime	: 300 €
- Harmonie de Gonneville-la-Mallet	: 120 €
- SPA Refuge d'Étretat	: 190 €
- Opération Octobre Rose – association Emma	: 300 €

### C.C.A.S.

Une subvention de 7 473 euros sera transférée au C.C.A.S pour l'équilibre de son budget.

### Association « Un loulou pas comme les autres »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une maman demeurant à Anglesqueville-l'Esneval sollicitant une aide financière en vue d'acquérir un appareil auditif spécialisé pour son fils Raphaël souffrant du syndrome de Franceschetti-Klein. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

### Scouts Guides de France – action de solidarité à l'étranger

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une branche des Scouts et Guides de France, le groupe Roland Pierre de Criquetot-Goderville, souhaite apporter un soutien moral et physique auprès d'enfants dans le besoin, au sein d'un orphelinat à Madagascar.

Pour réaliser ce projet, le budget prévisionnel est estimé à 10 000 euros. Or à ce jour, l'objectif n'est pas atteint. Ils sollicitent donc une aide financière.

Le conseil municipal, après débat, décide d'allouer une subvention de 200 euros.

## 13. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Vu la loi sur l'eau

Vu la loi Labbé adoptée par l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2014,

Ainsi à l'échéance 2020, voire 2016 pour certaines zones sensibles, l'utilisation des désherbants sera prohibée pour les espaces publics et privés.

De nombreuses études démontrent la contamination des eaux par les pesticides et notamment les herbicides. Le territoire du syndicat de Criquetot-l'Esneval n'est pas épargné, ce qui a contraint le syndicat, sur recommandation de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), à construire une usine de dénitrification et de

traitement des pesticides au sens large. En lien avec les syndicats de bassins versants et les professionnels de l'agriculture, la consommation d'intrants est en baisse mais il convient de faire le maximum pour protéger l'importante ressource en eau des deux forages déclarés Grenelle de l'environnement que sont Le Bec et le Clos Pigeon.

L'objectif du dispositif « zéro phyto » est de valoriser les services techniques et les municipalités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, de sensibiliser l'ensemble des acteurs publics aux objectifs de la loi Labbé et de promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques mais également de protéger les agents d'entretien confrontés aux risques sanitaires liés aux produits chimiques.

Après délibération, le conseil municipal, conscient des enjeux en terme de santé publique, de développement durable, souscrit aux engagements de la loi Labbé visant à réduire et supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire municipal et, ce, dans le cadre de la politique communale.

#### **14. Information diverse**

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 14 avril 2016.

#### **15. Questions diverses**

Monsieur Delaunay évoque l'avancement du projet de mise en place du conseil municipal des jeunes. Huit candidatures ont été reçues.

L'élection du C.M.J. aura donc lieu le samedi 19 mars 2016 au Manège Parc Mathilde.

Un rappel de ce rendez-vous civique sera effectué auprès des enfants inscrits sur la liste électorale .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Parmi l'assistance, Monsieur Jean-Pierre Lethuillier s'étonne que la commune du Tilleul soit la seule commune du canton qui ne participe pas au Téléthon.

Monsieur le Maire souligne que cette opération est davantage du ressort des associations que de la commune. Il précise qu'il est tout disposé à rencontrer la présidente du comité des fêtes afin de connaître leurs propositions de manifestations pour pouvoir y participer selon les besoins.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal